CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 116

Décision Modificative N°2 du Budget Principal

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-023-200044014-20260930-2026_116A-B

Monsieur Yves ORLIANGES présente le rapport suivant.

Contexte

Pour administrer l'ensemble des services, le Budget Principal de la collectivité assure la prévision et la traçabilité de l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

Au fil de l'exercice annuel, des modifications courantes interviennent et peuvent impliquer la modification des inscriptions prévisionnelles.

Présentation de la demande

La décision modificative N°2 du budget principal porte sur :

En section d'investissement :

- L'inscription en recettes au compte 13361 des sommes notifiées par les services préfectoraux suite aux demandes de DETR effectuées pour les projets de dépenses en investissement de 2026, spécifiquement :
 - 39 550,80 € pour l'aménagement d'un quai de transfert des ordures ménagères résiduelles
 - 40 172,10 € pour l'acquisition d'équipements pour le service public de gestion des déchets
 - 35 992,00 € pour le programme de réfection de voiries intercommunales en 2026.
- L'ouverture de crédits de dépenses correspondant aux recettes à percevoir au nom de la DETR 2026, soit 115 714,90 €. Les projets qui ont fait l'objet de demandes de DETR pour 2026 étant déjà financés par de l'autofinancement, ces crédits de dépenses resteront en partie non affectés, à l'exception de l'inscription :
 - au chapitre 23 de crédits à hauteur de 17 000 € afin d'assurer le financement de la contribution de Creuse Grand Sud aux travaux de voirie assurés par délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Gioux (Cf. délibération du 8 juillet 2026),
 - au chapitre 23 de crédits à hauteur de 22 000 € pour réaliser des travaux au FAM de Gentioux-Pigerolles : réfection de l'éclairage extérieur, changement d'une porte d'accès et remplacement du portail motorisé de l'entrée au site,
 - au chapitre 23 de crédits à hauteur de 4 000 € pour réaliser des travaux d'aménagement de sécurité au droit de la sortie des ateliers intercommunaux et de remplacement du portail existant par un portail motorisé
 - au chapitre 23 de crédits à hauteur de 7 000 € pour la réfection de deux passerelles en bois située à Vallière, à l'étang de Masvaudier sur le sentier d'interprétation.
 - au chapitre 21 de crédits à hauteur de 30 000 € pour l'acquisition de bacs jaunes, de colonnes à carton et de colonnes à verre

Les crédits non consommés contribueront au résultat budgétaire 2026.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-023-200044014-20260930-2026_116A-B

- Une inscription doit aussi être effectuée au chapitre 041, en dépenses et en recettes, afin de financer les opérations d'ordre nécessaires à la prise en compte de l'augmentation du patrimoine de la collectivité (« régularisation des flux croisés ») pour donner suite aux travaux de voirie assurés par délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Gioux. 66 900€ seront ainsi prévus sur le compte 2317 en dépenses et sur le compte 13241 en recettes.

Synthèse des modifications

Cette décision modificative entrainera une augmentation en dépenses et en recettes des crédits de la section d'investissement de 182 614.90 €.

La section de fonctionnement est sans changement.

Les deux sections sont parfaitement équilibrées.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-023-200044014-20260930-2026_116A-B

Code INSEE			
23008	CC CREUSE GRAND SUD - BUDGET PRINCIPAL	DM n° 2	2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 2 BP 2026

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2317-845 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	0.00 €	66 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 13241-845 : Subv. non transf. Communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	66 900.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	**0.00 €**	**66 900.00 €**	**0.00 €**	**66 900.00 €**
R- 13361-720 : Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	79 722.90 €
R- 13361-845 : Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 992.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**115 714.90 €**
D-21351-323 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-4228 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-720 : Autre matériel technique	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-845 : Autre matériel technique	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-731 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	3 714.90 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-323 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**65 714.90 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-720 : Constructions (en cours)	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-845 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**50 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	182 614.90 €	0.00 €	182 614.90 €
Total Général		**182 614.90 €**		**182 614.90 €**

(1) y compris les restes à réaliser

REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-023-200044014-20260930-2026_116A-B

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet de la décision modificative N°2 du budget principal tel que proposé dans la maquette budgétaire en annexe.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * CRÉOLE GRAND SUD *

REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-023-200044014-20260930-2026_116A-B